

On peut dorénavant aller manifester dans les mosquées seins nus contre l'islam !

écrit par Christine Tasin | 18 février 2013



Notre pays fait des pas de géant pour la défense de la liberté d'expression ! Les Femen qui ont manifesté seins nus à l'intérieur de Notre-Dame n'ont pas été mises en garde à vue ni poursuivies, pourtant il y avait de multiples infractions : *«Exhibition sexuelle dans un lieu accessible au public» (article 222-32 du Code pénal), «atteinte à l'affectation culturelle» et «atteinte à la liberté d'exercice du culte» (loi de 1905), «injure commise envers (...) une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée» (article 33 alinéa 3 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse), «coups et blessures», «destruction ou profanation d'objet sacré»“...*

Elles ont juste dû montrer leurs papiers et ont été relâchées quelques minutes après.

Il est donc évident que la loi et la justice sont en train de changer en France et que depuis octobre il y a un véritable

retournement de situation.

Pensez donc, les Identitaires, pour être juste montés sur le toit d'une mosquée en construction avaient écopés de 2 jours de garde à vue, d'interdiction de sortir de leur département et sont poursuivis en justice ; on avait même requis la dissolution de leur mouvement !

Et aujourd'hui, pour 1000 fois pire... Rien !

Il n'est pas pensable que nos ministres aient fait leur l'analyse de Caroline Fourest voyant dans l'action des Identitaires du racisme et dans celles des Femen la défense du droit au blasphème, non impensable.

J'en déduis donc que nous allons pouvoir créer, à Résistance républicaine, un groupe Femen contre l'islam, pendant du Femen historique contre le catholicisme, et que nous allons pouvoir manifester à la Grande Mosquée de Paris, un vendredi après-mid, seins nus, avec plein de slogans négatifs sur l(islam.

On ne voit pas pourquoi nous, militantes de Résistance républicaine, nous serions embarquées, mises en garde à vue et poursuivies en justice pour *Exhibition sexuelle dans un lieu accessible au public, atteinte à l'affectation culturelle, atteinte à la liberté d'exercice du culte, injure commise envers (...) une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée*».

Comment ça, les Femen et Résistance républicaine c'est pas pareil ?

Vous y comprenez quelque chose, vous ?

Christine Tasin